

Compte-rendu de la séance du conseil municipal Du 14 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 8 septembre 2021, se sont réunis en session ordinaire, à la salle polyvalente de Gournay-Loizé, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Damien GOURICHON, Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT, Aurélie GUÉRIN, Nadine RENAUD, Francine BRUN, Sandrine TIREAU, Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX,.

Absents et excusés : Mme Mrs Daniel MINOT, Maciej SIUREK (a donné pouvoir à Éric GOUINAUD), Alexandra OLIVET (a donné pouvoir à Jean-Marie VAIE).

Secrétaire de séance : Mme Aurélie GUÉRIN

Ordre du jour :

- Prix de vente des parcelles de Loizé
- Devis logement 19 rue du centre à Gournay
- Loyer logement 19 rue du centre
- Loyer logement 8 route de Bataillé à Chaignepain
- Location du logement 8 route de Bataillé
- RIFSEEP
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020
- Questions diverses

Mr le maire informe l'assemblée qu'il ajoute deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention DETR
- Demande de subvention CAP relance 2021

Le procès-verbal de la séance du 9 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

Mr le maire revient sur quelques points du procès-verbal de la précédente réunion.

- Lotissement les Boniges : le conseil municipal avait acté la vente de deux parcelles. Une vente est annulée et l'autre est toujours en cours mais avec un changement de projet, la banque refusant le premier système.
- SIVU : les travaux à l'abribus de la Gaillochonnière sont réalisés alors que, à La Boudranche et à la Grande Tranchée, ils sont toujours en attente. Suite à la réfection de la rue de la Garenne à la Boudranche, il est signalé qu'un tas de cailloux a été laissé dans le virage.
- D 948 : Les entrées des parcelles jouxtant le chemin parallèle à la départementale ont été faites. Toutefois des questions se posent sur la largeur de ces entrées : il sera difficile d'y accéder avec une moissonneuse.
- Eoliennes : la société Volkswind se serait calmée pour le moment suite à la démarche de 3D Energies.
- Réserves d'eau de Loizé : le nettoyage est fait.

- Le pin à Chaignepain : l'arbre est gênant pour le passage du matériel agricole. Mr le maire n'est pas d'accord de couper les branches d'un seul côté. Il propose de couper les branches basses de l'arbre. En cas d'impossibilité, il faudra l'arracher.

PRIX DE VENTE DES PARCELLES DE LOIZE

Trois parcelles constructibles sont actuellement en vente à Loizé et ce depuis quelques années.

La parcelle 151 A n° 500 n'étant pas très accessible, une plantation y sera faite.

Les parcelles 151 A n° 499 et 151 A n° 501 sont mises en vente, avec une baisse du prix actuel. Elles sont proposées à 3 000 € la parcelle, avec obligation de construire dans les 2 ans.

DEVIS LOGEMENT 19 RUE DU CENTRE A GOURNAY

Le conseil municipal a décidé lors d'une précédente séance, de faire quelques travaux dans le logement situé 19 rue du centre à Gournay avant l'entrée de nouveaux locataires.

Le devis transmis par Dorian PUYGRANIER d'un montant total de 7 928.22 € TTC, pour effectuer quelques travaux et remises aux normes dans ce logement est accepté.

Le parquet a été enlevé. La chappe a été coulée et le carrelage posé dans l'entrée, le séjour et la cuisine. Mr le maire présentera le coût des travaux à la fin du chantier. Il est prévu également de faire une ouverture, côté garage. Il propose à l'assemblée d'aller visiter ce logement le jour de la prochaine réunion de conseil qui se tiendra le mardi 12 octobre.

LOGEMENT 19 RUE DE CENTRE A GOURNAY : LOYER

Le conseil municipal émet un avis favorable à la location du logement vacant situé 19 rue du centre à Gournay pour un montant mensuel de 400 €.

LOGEMENT 8 ROUTE DE BATAILLE A CHAIGNEPAIN : LOYER

Le logement situé 8 route de Bataillé à Chaignepain sera vacant fin octobre. Le conseil municipal émet un avis favorable à la location de ce logement pour un montant de 400 € par mois.

LOCATION DU LOGEMENT 8 ROUTE DE BATAILLE A CHAIGNEPAIN

Le logement situé 8 route de Bataillé à Chaignepain sera libre à compter de la fin octobre 2021.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la location de ce logement à Mme Jennifer MALLET à compter du 1er novembre 2021, pour un montant de 400 €, payable d'avance. Un dépôt de garantie de 400 € lui sera demandé. Il autorise Monsieur le Maire à établir et signer le bail, ainsi que tout document se rapportant à cette location.

La locataire actuelle remplacera le lino dans une pièce. Les fenêtres posent question, elles sont en simple vitrage, ainsi que les radiateurs qui sont anciens.

RIFSEEP

Le sujet est reporté à la prochaine séance. Le comité technique s'est réuni le mardi 7 septembre, le résultat n'a pas été transmis.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les membres du conseil municipal ont été destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Mellois en Poitou. L'assemblée ne fait aucune remarque sur ce document.

Des membres du conseil municipal signalent toutefois que le courrier distribué dernièrement dans les boîtes à lettre n'est pas très clair. Les administrés ont en effet été avertis que des bacs pour le tri des emballages seraient installés à côté de ceux déjà présents pour les ordures ménagères.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, programmation 2021 pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente de Gournay est demandée à Mr le préfet.

Ces travaux, d'un montant de 191 494,48 € HT, seront exécutés suite à l'appel d'offres et seront réglés par subvention DETR, subvention CAP relance 2021, FCTVA et autofinancement.

Cette délibération annule et remplace la décision n° 02-09-08-2021.

DEMANDE DE SUBVENTION CAP RELANCE 2021

Une subvention au titre de CAP relance 2021, pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente de Gournay est demandée à Madame la présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Ces travaux, d'un montant de 191 494.48 € HT, seront exécutés suite à l'appel d'offres et seront réglés par subvention DETR, subvention CAP relance 2021, FCTVA et autofinancement.

Cette délibération annule et remplace la décision n° 03-09-08-2021.

Mr le maire informe l'assemblée qu'une réunion de chantier se tiendra le mercredi 15 septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Yoga : des administrés de Les Alleuds ont demandé la salle des fêtes de Les Alleuds, trois fois par semaine pour faire du Yoga : le lundi matin, le mercredi et le vendredi en fin de soirée. La gestion paraît compliquée : remise des clefs, le chauffage l'hiver, le nettoyage de la salle... Le vendredi soir, l'agent termine son travail parfois tard, Mr le maire ne souhaite pas qu'elle fasse le ménage à suivre. Comment faire en cas de location de la salle le samedi, montant de la location ? L'assemblée propose une location une fois par semaine pendant 2 heures.

Personnel : Jean-Claude TIRBOIS prendra sa retraite le 1^{er} janvier 2022. Pour son remplacement, une fiche de poste sera établie avec les critères avant l'appel à candidature. Il n'y a pas de date définie pour le moment. La question se pose pour les différents permis. A la question d'une partie

de l'assemblée concernant le moment où l'effectif ne sera pas au complet, Mr le maire certifie que cela ne posera pas de problème au niveau du travail. Dans le cas contraire, un intérimaire pourrait être recruté.

Entretien de la commune : Nadine RENAUD fait remarquer que la parcelle communale et le puits n'ont pas été entretenus impasse du Bois Gigot, ainsi qu'à Bissière. Elle demande que l'entretien se fasse au moins une fois par an.

Mr le maire répond que cela sera fait mais que l'entretien devient problématique. Auparavant avec les traitements, cela ne posait pas de problème. Désormais ce sera de pire en pire. Le message sera transmis à l'agent qui s'occupe de Les Alleuds.

Faut-il mettre un seul agent pour le nettoyage.

Mr le maire ajoute que si un 4^e agent est embauché, la commune ne sera peut-être pas plus propre. Il se fait beaucoup de travail. Tout n'est pas parfait, ils ne peuvent pas être partout vu le travail qu'il y a à faire sur la commune. Faut-il laisser pousser l'herbe partout ?

Les agents ont passé dix jours dans le logement. Lorsque les cimetières ne seront plus traités, ils passeront des semaines à nettoyer.

Gestion des cimetières : Daniel CHOLLET présente un résumé de la situation actuelle.

Sur la commune, il y a actuellement 3 cimetières et 2 columbariums, avec un total de 1100 emplacements. La municipalité souhaite se doter d'un logiciel avec un accompagnement adapté pour gagner du temps en ayant une gestion quotidienne simplifiée informatisée pour la gestion complète des concessions et des défunts.

3D Ouest, société basée à Lannion, proposent des solutions dédiées aux missions des collectivités dont les cimetières. Une carte générale de chaque cimetière est intégrée au logiciel : une carte par cimetière et une carte pour les columbariums. La reprise des données est faite par les agents de la commune. En option, il y a la possibilité de créer un portail de consultation pour les administrés. Il est donc indispensable d'avoir des plans corrects des cimetières. Ils peuvent être élaborés par le cabinet de géomètre Céline METAIS pour un montant total de 3 949.87 € TTC. Le coût du logiciel incluant la mise en place, les licences et paramétrages, la formation, la cartographie et la maintenance annuelle est de 3 120 € TTC.

Il est également indiqué que le nouveau cimetière de Les Alleuds n'est pas borné. Il faudra donc faire la régularisation.

Nouveau cimetière : L'implantation d'un nouveau cimetière à Gournay est en cours de réflexion depuis un moment. Une proposition est faite pour implanter ce nouveau cimetière sur la parcelle communale située entre le lotissement et l'atelier derrière la mairie. Le projet est à la réflexion.

Photos : Daniel Chollet projette des photos des travaux de la Villa Saint-Jean. Des haies ont été enlevées ainsi que le grillage.

Logement 22 bis rue du centre : Les peintures de ce logement seront à refaire dans l'hiver.

Machine à pain : Les travaux sont effectués pour le déplacement de la machine à pain de Gournay qui aura lieu le jeudi 16 septembre. Elle sera installée sous les sapins. La visibilité au coin du parking sera ainsi dégagée.

Aire de pique-nique : Aurélie GUÉRIN demande si des poubelles ont été prévues sur les emplacements où les tables de pique-nique ont été installées. Il n'y a rien de prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55